
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 septembre 2017 à 19h30
Au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
3	AIX-LES-BAINS	T	Jérôme DARVEY	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir d'Evelyne FORNER
7	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Arrivée après la 7 ^{ème} délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
13	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
14	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
22	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Yves GRANGE
26	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 26 ^{ème} délibération
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
29	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANCOIS
31	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
36	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	

27 communes présentes



Excusés :

Jean-Claude LOISEAU

Tresserve

Autres présents non votants :

Daniel DE MEDTS

Saint Offenge

Frédéric GIMOND

Directeur Général Adjoint des Services

Laurent LAVAISSIERE

Directeur Général Adjoint

Martine REVOL

Directrice de cabinet

Christophe PIRAT

Directeur des services à la population

Christophe TOUZEAU

Directeur du Pôle Eau

Véronique MERMOUD

Responsable Urbanisme-Habitat-Foncier

Olivier VERDENAL

Responsable Finances

Sophie CASSARO

Service Tourisme

Quentin CLERC

Service Tourisme

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable Juridique/Assemblées

Eline QUAY-THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 septembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 205 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 52 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (49 titulaires), et 60 votants.

FINANCE

Transfert comptable de la compétence eau potable de la commune de Méry à la Communauté d'Agglomération Grand Lac à compter du 01/01/2017

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget pour intégration de la compétence « Eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de communes du Canton d'Albens et de la Communauté de communes de Chautagne.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 novembre 2016 approuvant les statuts modifiés de la CALB, et notamment son article 4.2.3

Vu la délibération du 6 Mars 2017 approuvant le compte administratif du budget Eau

Au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté d'agglomération Grand Lac issue de la fusion exerce en lieu et place des communes la compétence Eau.

Ce transfert de compétences a donné lieu à la clôture du budget annexe communal "eau" entraînant la réintégration des comptes dans le budget principal de la commune.

La mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice des services (classes 1 et 2) ainsi que les droits et obligations y afférents, notamment les emprunts, au profit de la Communauté d'agglomération Grand Lac doit intervenir.

Concernant le devenir des résultats (fonctionnement et investissement) afférents à la compétence "eau", ils seront transférés à la Communauté d'agglomération "Grand Lac" (budget « régie eau Grand Lac » 80501) qui exerce désormais la compétence.

Le transfert des résultats et la mise à disposition des immobilisations, droits et obligations y afférents sont détaillés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Les admissions en non-valeur concernant les titres émis jusqu'au 31/12/2016 et relatif à l'exercice de la compétence Eau potable seront prise en charge par les communes et un remboursement par Grand Lac interviendra après délibération et convention spécifique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution ;

Aix-les-Bains, le 14 septembre 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 49
- Votants : 59
- Pour : 59
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Transfert de la compétence Eau Potable
PROCÈS-VERBAL de mise à disposition**

CONSTATANT LE TRANSFERT DE RESULTATS ET LA MISE A DISPOSITION DE BIENS, DROITS ET OBLIGATION Y AFFERENTS ENTRE :

-LA COMMUNE DE MERY, représentée par Eudes BOUVIER, Maire agissant au nom et pour le compte de ladite commune, en exécution de la délibération du conseil communal,

AU PROFIT DE :

- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "GRAND LAC",(budget 80501 régie eau Grand Lac) représentée par Dominique DORD, Président, dûment autorisé à signer le procès-verbal en exécution de la délibération concordante du conseil communautaire.

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

Le présent procès-verbal définit les conditions par lesquelles la commune de **MERY** met à disposition de la Communauté d'agglomération Grand Lac les biens, droits et obligations pour l'exercice de la compétence Eau à compter du 01/01/2017:

1-Résultats :

L'approbation du compte administratif et la délibération d'affectation des résultats 2016 du budget Eau en date du 10 Avril 2017 fait apparaître les soldes suivants :

Résultat de fonctionnement: + 219 355,75 €
Solde d'investissement : - 88 974,55 €

Il est décidé de transférer :

Résultat de fonctionnement: + **219 355,75 €**
Solde d'investissement : - **88 974,55 €**

2-Emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à disposition :

Imputation /Libellé du prêt	Date souscription	Montant	Capital restant dû
1641-MIN245481EUR/0257354/001	20/02/2007	400 000 €	247 058,82 €

3-Subventions transférables ayant financé les biens mis à disposition :

voir annexe N°1

4-Biens :

voir annexe N°1

Annexe N°1

73048 TRES. AIX-LES-BAINS
21600 EAU MERY

COMPT E	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUIS.	DURÉE AMORT	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTÉR.	AMORT. 2016	VALEUR NETTE	COMPTE CIBLE
1313	MERY SUB EP BETHANIE	SUBVENTION BOUCLAGE RESEAU EP BETHANIE MERY	10/05/2010	40	121 961,00	16 071,00	3 049,00	102 841,00	1313
1318	MERY SUBV AEP	SUB AEP PC CARRE DES MOULINS 12C1006	10/05/2010	40	47 419,00	1 413,00	1 302,00	44 704,00	1318
2111	MERY PERIMETRESCAPTAGES	TERRAINS CAPTAGES+PERIMETRES PROTECT° SOURCES	31/12/2005	0	23 845,87	0,00	0,00	23 845,87	21711
2128	MERY RESERVOIRTORON	RESERVOIR TORON RELEVES TOPO+CLOTURE MERY	31/12/2007	15	5 028,07	0,00	3 252,07	1 776,00	21728
2138	MERY RESERVOIRTORON2	RESERVOIR TORON COMMUNE DE MERY	31/12/2009	50	704 825,53	0,00	75 279,39	629 546,14	21738
21531	MERY RESEAUxEAU	RESEAUX EAU POTABLE COMMUNE DE MERY	31/12/1997	40	291 556,29	0,00	84 422,03	207 134,26	217531
21561	MERY COMPTEURS	COMPTEURS EAU COMMUNE DE MERY	31/12/2010	10	245 433,88	0,00	76 040,12	169 393,76	217561
248	MERY ASSAINISSEMENT	RESEAU ASSAINISSEMENT COMMUNE DE MERY	31/12/2000	40	425 205,14	0,00	0,00	425 205,14	

Fin Annexe N°1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Transfert comptable de la compétence eau potable de la commune de Méry à la communauté d'Agglomération Grand Lac à compter du 1er janvier 2017

Date de transmission de l'acte : 22/09/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2017

Numéro de l'acte : d2056 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170914-d2056-DE

Date de décision : 14/09/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres